

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ara Khan

<https://www.cadre21.org/membres/40fb4491e6ef4de477855595>

Date d'obtention : 2023-11-30 01:23:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
2. Évaluer l'incident ou la situation.
3. Vérifier l'information.
4. Parler au jeune instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Rencontrer individuellement, dans les meilleurs délais, l'auteur du signalement, la victime ainsi que les autres élèves impliqués.
- Remplir la grille d'évaluation de l'incident.
- Consulter les politiques ou les règles de l'établissement pour déterminer s'il y a eu infraction aux règles de l'établissement.
Examiner aussi les dispositions du Code criminel incluses dans la trousse.
- Confisquer temporairement le ou les appareils électroniques en cause afin d'arrêter la diffusion des images.
- Une fois l'intervention complétée, communiquer le plus tôt possible avec le policier éducateur ou un policier chargé d'intervenir par son service de police.
- Dans les meilleurs délais, communiquer avec les parents de la jeune victime, du jeune instigateur et des autres jeunes impliqués et leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir, le cas échéant.
- S'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).
- Si l'analyse révèle qu'aucune infraction criminelle n'a été commise, il est tout de même important de gérer la situation en conformité avec les politiques de l'établissement et de s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués. La découverte de nouveaux éléments en cours de route pourrait soulever d'autres préoccupations et justifier un autre type d'intervention.
- Limiter les discussions au strict minimum et demander aux parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autres personnes impliquées ainsi que leur vie privée.
- Éviter la consultation des photos ou des vidéos.
- Rassurer la victime.
- Agir rapidement pour éviter la diffusion des photos ou vidéos, il s'agit d'une situation d'urgence.
- Préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués en ne divulguant aux médias, ou à toute autre personne, aucune information concernant un événement qui pourrait permettre de les identifier par leur groupe d'âge, leur genre, leur nationalité, leur école ou de quelque manière.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Étape 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime

Rassurer l'auteur du signalement et la jeune victime. Soutenir ces jeunes personnes durant le processus. La première rencontre

devrait leur faire sentir qu'ils font partie de la solution.

et

Étape 2-Évaluer l'incident

Évaluer l'incident en posant des questions sans porter de jugement et sur un ton réconfortant.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

